

## COMMUNIQUE N°1 DU SYNDICAT FO AP-HP POUR LE RETRAIT DU PLAN DE LA « NOUVELLE AP-HP » DE MARTIN HIRSCH ET AGNES BUZYN

Déclaration du syndicat Force Ouvrière de l'AP-HP au Comité Technique d'Etablissement Central de l'AP-HP du 2 juillet 2018 :

Monsieur le Directeur Général,

Vous proposez aux organisations syndicales de discuter de votre plan de « transformation de l'AP-HP ». En réalité, c'est votre projet de « Nouvelle AP-HP » que vous nous présentez.

En effet, vous avez changé l'étiquette du bocal mais le contenu est toujours le même.

Vous avez décidé de vous attaquer au Statut juridique et spécifique de l'institution AP-HP et démanteler le statut particulier des personnels.

L'AP-HP, institution créée par la loi du 10 janvier 1849, est un établissement public de santé qui va au-delà de la région Ile-de-France qui emploie plus de 100 000 personnels médicaux et non médicaux.

Avec ce plan, c'est la destruction programmée de notre institution par un découpage arbitraire en supra GH qui auraient plus d'autonomies financières dans l'objectif de supprimer encore plus de lits, de services et des spécialités médicales, ...

Donner « plus d'autonomie aux Groupes Hospitaliers », c'est aller dans le sens de l'éclatement de l'AP-HP, de son unicité ainsi que de la remise en cause du Statut particulier des personnels.

L'AP-HP, ce sont ses 37 hôpitaux, ses instituts de formation, son siège, ses services généraux, ses participations aux activités hospitalo-universitaires de recherche médicale qui sont des références et un point d'appui pour tous les patients usagers de l'hôpital public.

Et c'est cette institution séculaire que vous voulez démanteler.

La remise en cause de notre Statut et des conditions de travail sont également dans le collimateur de votre projet.

Vous le dites vous-même : « *revoir l'organisation du travail en équipe, repenser les organisations de travail, les évolutions de carrière, ... dans un fonctionnement plus personnalisé. Cette évolution peut s'accompagner de mesures favorisant davantage de mobilités plus faciles à organiser sur le plan juridique. Elle doit se traduire par une plus grande souplesse dans les recrutements...* ».

Les DRH locaux sont déjà priés de remplacer le plus possible les postes de titulaires par des contrats ponctuels. Votre projet de transformation de l'AP-HP officialisera l'embauche massive de contrats de droit privé sur des postes de titulaires mais également l'embauche de médecins à la tâche en fonction des besoins.

Comment fonctionneront nos services hospitaliers avec du personnel en CDD ou, dans le meilleur des cas en contrat à durée déterminée non renouvelable au bout de 3 ans. Aujourd'hui, avec la mise en œuvre l'accord sur l'OTT que vous avez

signée avec la seule CFDT, c'est une désorganisation complète (travail / vie privée) au niveau des services et des équipes, pour la totalité des agents qui doivent s'adapter à de nouveaux horaires exigés pour répondre à des plannings de plus en plus contraignants par un manque d'effectif récurrent.

Cette désorganisation génère une dégradation des conditions de travail des personnels soignants qui se répercute sur la qualité de soins et l'environnement du patient. D'ailleurs, nous avons rassemblé, sur la base des faits, les premiers témoignages recueillis auprès des personnels dans le « livre noir sur l'OTT » que nous vous avons remis et qui est un acte d'accusation sans appel.

Malgré cette situation, vous voulez aller encore plus loin ...

Notre Statut garantit les mêmes droits quel que soit l'hôpital et le service dans lequel nous travaillons. Il est une garantie contre la mobilité forcée et inter-établissement y compris dans le cadre du GH. Et votre projet vise à individualiser les horaires des personnels et généraliser la mobilité pour tous y compris dans le cadre des supra GH.

Votre projet menace « de mettre les patients dehors » avec l'ambulance. Vous le confirmez dans votre document : « *l'hôpital de la Pitié Salpêtrière constate que 25% des patients un jour donné pourrait dormir ailleurs qu'à l'hôpital* ». Cela a au moins le mérite de la clarté !

En bon élève de la ministre de la santé, vous précisez que votre « Nouvelle AP-HP » est en cohérence avec la vision gouvernementale de transformation de l'action publique en général, du système de santé en particulier. Cette cohérence, c'est la suppression de 200 000 emplois dans les fonctions publiques.

Et pour arriver à vos fins et donner un vernis « démocratique et légal » à votre projet, vous envisagez de recourir à une disposition législative qui casserait le statut spécifique de l'AP-HP en tant qu'hôpital un et indivisible.

Pour notre part, nous refusons la destruction de l'AP-HP car nous savons que son éclatement s'accompagnera de la dislocation de nos droits collectifs. L'unicité de l'AP-HP, c'est l'unité de ses hôpitaux, de ses structures et de ses personnels autour de son Statut particulier.

Force Ouvrière AP-HP ne participera d'aucune manière à votre plan de « Nouvelle AP-HP ».

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous mettons solennellement en garde. Retirez votre plan « Nouvelle AP-HP » ou vous porterez entièrement la responsabilité d'un conflit majeur avec les personnels de l'AP-HP et ses organisations syndicales.

